

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 458 Rect.

présenté par
M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 6

À l'alinéa 5, après la première occurrence du mot :

« naturels, »,

insérer les mots :

« , la lutte contre l'étalement urbain, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ne pas omettre la lutte contre l'étalement urbain dans les objectifs des documents d'urbanisme (SCoT, PLU, carte communale).